



Le 08 juillet 2025

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2025

Excusés : Léo GARENNE (pouvoir à Alexandre VERDIER), Cécile MAHÉ (Annie THERET-BIET).

Secrétaire de séance : Olga BERTHOULE.

I. DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Nicolas DIF (absent)

Le report de l'excédent de l'année dernière est modifié : 12 260.38 € au lieu de 163 573.96 €.

Unanimité

II. RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Nicolas DIF (absent)

Suite à un accord local, la Commune de Bagnols conservera 2 sièges de titulaires au Conseil communautaire pour le mandat 2026 - 2033. **Unanimité**

III. TARIFS LOCATION VAISSELLE

Nicolas DIF (absent)

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la vaisselle de la salle des fêtes. La vaisselle sera louée par tranche de 20 couverts à 1 € le couvert (assiette, fourchette, couteau, cuillère, verre).

Si la vaisselle est rendue sale, le couvert sera facturé 1.50 € et si la vaisselle est rendue cassée ou manquante, le couvert sera facturé au prix d'achat TTC. **Unanimité**

IV. CONVENTION AVEC LA POSTE

Nicolas DIF (absent)

La convention de partenariat avec La Poste, est arrivée à échéance. Une nouvelle convention est signée pour 9 ans. **Unanimité**

V. CONVENTION AVEC L'AMICALE DES CHASSEURS

Une nouvelle convention de mise à disposition des locaux à la Société de Chasse est signée suite à l'achat d'une chambre froide. **Unanimité**

VI. ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE CHEMIN D'AULNAT-SOUBRE

Le montant des dépenses s'élève à 1 200 € hors taxes et le fonds de concours de la Commune est modifié et estimé à 720.24 €. **Unanimité**

VII. VENTE PARCELLE COMMUNALE A LA PRUNEYRE

Monsieur et Madame GOUJON souhaitent acquérir une partie du domaine communal longeant leur parcelle cadastrée section ZS n° 58 à La Pruneyre.

Le Conseil municipal, **sur la base de 10 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)**, sollicite le déclassement de cette parcelle du domaine public et autorise Monsieur le Maire à signer la vente. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur et Madame GOUJON.

VIII. SECURITE ROUTIERE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre à l'étude l'installation de « STOP » et de radars pédagogiques dans le bourg et l'agglomération. **Unanimité**

IX. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Monsieur Pierre-Yves LHUILLERY de la présidence du Syndicat Mixte de Gestion Forestière.

INFORMATIONS DIVERSES

MANIFESTATIONS ESTIVALES

Les mardis de l'été 2025 au camping municipal

A partir de 19 heures, rencontre avec les estivants du camping – Soirées ouvertes à tous.

DATE	BUVETTE	RESTAURATION	MUSIQUE
8 juillet	Air Pays	Hôtel des voyageurs	Avec Jean-Luc Bounet
15 juillet	J V B B	Hôtel des voyageurs	Art-Verne Production
22 juillet	Sancy Vie	Bagnols Anim's	Avec Jean-Paul Léniaud
29 juillet	Comité des Fêtes	Comité des Fêtes	Aline
5 août	Amicale des chasseurs	Amicale des chasseurs	Maria
12 août	Las Canailles	Hôtel des Voyageurs	Stéphanie Méthot
19 août	Amicale des Pompiers	Bagnols Anim's	Avec Jean-Paul Léniaud
26 août	Bagnols & Co	Les Saveurs de l'Artense	Avec Jean-Luc Bounet

Amicale de la Chasse

Un repas est prévu au Four du Ponchet le vendredi 08 août 2025 au soir.

Bagnols fête le terroir

L'association, organisatrice du concours AUBRAC, recrute des bénévoles. Toute personne intéressée peut contacter la présidente Amandine FAUGERE ou tout autre membre du bureau (Eric MATHIEU – Camille GARDETTE – Aurélie ROUSSEAU – Marlène MADEUF ou Nicolas DIF).

Sancy Vie - Festival Natur'Essence

Le Festival Natur'Essence est un tout nouveau rendez-vous qui se tiendra le 13 et 14 septembre 2025 à Bagnols.

Cet événement est plus qu'un simple festival ; c'est une immersion dans l'univers des pratiques thérapeutiques de bien-être et de la joie qui en découle. Il s'agit d'un week-end conçu pour offrir à chacun une expérience enrichissante, apaisante et revitalisante.

Nos Objectifs :

- Promouvoir des modes de vie sains et équilibrés : Mettre en lumière l'importance de prendre soin de soi au quotidien, tant sur le plan physique que mental et émotionnel.
 - Offrir des ateliers et des conférences diversifiées sur des thématiques variées du bien-être, adaptées à tous les âges et à toutes les attentes.
 - Créer un espace de rencontre et d'échanges entre les professionnels du bien-être, les producteurs locaux et le public, dans une ambiance conviviale et inspirante.
- Des Activités Diversifiées pour tous :
- Ateliers interactifs : pratiques de relaxation, méditation, yoga, techniques de respiration, cercle de femmes... des moments pour apprendre, expérimenter et découvrir des outils simples à intégrer dans son quotidien.
 - Un espace bien-être : séances découvertes de massage assis, réflexologie plantaire...
 - Conférences inspirantes, dont une intervention exceptionnelle de Jean-Philippe Brébion, fondateur de la Bio analogie et auteur du best-seller "L'Empreinte de Naissance". Il nous proposera une conférence sur le thème : "Et si en prenant soin de nous, le monde allait mieux ?", une réflexion profonde sur l'impact de nos choix personnels sur notre environnement et la société.
 - Stands artisanaux et artistiques : allant des cosmétiques naturels aux pierres de soins, en passant par des créations artistiques inspirées par le lien qui uni l'humain à la nature.
 - Stands de producteurs locaux : des produits alimentaires locaux, éthiques et responsables.
 - Espace jeux : jeux pour tous âges afin de partager des moments de détente et de complicité.
 - Concert : un goûter musical dans une ambiance de joie et de partage pour petits et grands.

Afin d'être au plus près de chez vous le festival propose un « Avant » sous forme de miniconférences, café débat et autres partages durant les semaines précédant l'événement.

Mais aussi un « Après » pour faire durer le plaisir où des espaces de soins et séances individuels seront proposés dans différents lieux à la suite du festival.

Le Festival Natur'Essence se veut être un événement inclusif, ouvert à toutes et à tous, des enfants aux seniors, en passant par les familles et toutes les personnes désireuses d'intégrer davantage de bien-être et de cohérence dans leur vie. Que vous soyez déjà bien impliqué dans certaines démarches thérapeutiques, simplement curieux d'explorer des pratiques de bien-être ou bien désireux de créer du lien, ce festival est l'occasion idéale de prendre du temps pour soi et de découvrir la richesse de la vie qui nous entoure.

Nous vous attendons nombreux pour cette première édition !

ELAGAGE

La Municipalité remercie très vivement les personnes qui ont aidé les services municipaux au rétablissement des voies après l'événement climatique du 25 juin 2025.

Les chutes de branches, en cas d'intempéries, sont une cause importante de dysfonctionnement et sont susceptibles d'entraîner des dommages de nature à interrompre les services d'électricité et de télécommunications.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir procéder aux opérations d'entretien (débroussaillage, élagage et abattage notamment) de vos plantations situées aux abords des réseaux vous incombant.

BUDGET ECOLOGIQUE CITOYEN (BEC3) DU DEPARTEMENT

Il s'agit de soutenir les initiatives citoyennes pour préserver le patrimoine végétal, le petit patrimoine vernaculaire, la biodiversité, la ressource en eau et les actions de sensibilisation à l'environnement. Le projet devra se réaliser obligatoirement sur un bâti ou un terrain communal.

La phase de dépôt des projets est ouverte sur la plateforme dédiée (<https://budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr>) jusqu'au 8 septembre 2025.

CHANGEMENT D'OCCUPATION DES BIENS IMMOBILIERS

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ont été maintenues lors de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, en tant que propriétaire de logements et de dépendances (cave, garage, parking, etc.), vous devez déclarer la situation d'occupation ainsi que les changements d'occupation de vos biens sur le site impots.gouv.fr.

Si vous n'avez pas accès à internet, un formulaire papier à compléter est disponible dans un service des impôts des particuliers ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous.

En cas d'absence de déclaration, ou d'inexactitude des informations déclarées, une amende de 150 € par local a été prévue par le législateur. Pour permettre aux propriétaires de régulariser leur situation, elle ne sera pas appliquée cette année. En revanche, à compter de 2026, elle s'appliquera à toutes les situations de défaillance ou d'erreur déclarative.

ESPACES SANS TABAC

Un nouveau décret contre le tabac est entré en vigueur ce mardi 1er juillet (Décret n°2025-582 du 27 juin 2025). De nouveaux lieux extérieurs sont concernés par l'interdiction de fumer.

Dans l'optique de réduire la consommation de tabac et de protéger les enfants du tabagisme passif, le Gouvernement a mis en place de nouvelles restrictions. Depuis ce mardi 1er juillet, en plus des lieux collectifs, de nouvelles zones interdisent la consommation de cigarettes. L'objectif est de parvenir à une génération sans tabac à l'horizon 2032.

Sont concernés : les parcs et jardins publics, les plages bordant des eaux de baignade, les abris de bus et zones couvertes d'attente des voyageurs, les abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs, ainsi que les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.